

- Nom du client : **GAEC DE FERRIERES**
- Adresse desservie : **LABOUYSSOUNADE
SERIGNAC**

[→ Message](#)

528250860713 528

GAEC DE FERRIERES
LABOUYSSOUNADE
46700 SERIGNAC

[→ Contacts](#)

-  Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
-  **Service Clients**
05 81 31 85 04
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
-  **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 06
-  TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX
-  **Accueil**
5 av Georges Leygues 47500 FUMEL
Mardi et vendredi de 9h à 12h, 13h30 à 16h30

Votre facture de résiliation du 3 novembre 2025

Voici votre facture de résiliation et d'arrêt de compte dont le détail figure au verso.
Vous nous avez adressé le relevé de votre compteur le **29 octobre 2025**

Votre consommation de : **3 300 m³**

Montant à payer au plus tard le **18 novembre 2025 : 5 572,50 €**

	€ TTC
Distribution de l'eau potable	4 566,87
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE LA LEMANCE	
Organismes publics	1 880,02
Total facture	6 446,89
Mensualités déjà prélevées	-2 142,00
Solde antérieur	1 267,61
Net à payer	5 572,50
détail au verso	

Répartition de votre facture

-  Distribution de l'eau potable 70,8%
-  Organismes publics 29,2%

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN : FR76 1120 6000 8150 0111 9304 738
ICS : FR86ZZZ003506

RUM : TIP55207623000000000528250860713

Date et Lieu

Signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAUR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAUR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

GAEC DE FERRIERES
LABOUYSSOUNADE
46700 SERIGNAC

Montant : 5 572,50€

Créancier : SAUR
Centre N° 08
Référence client : 0050663178
Facture : 528250860713

TIP S€PA

CENTRE DE TRAITEMENT TIP
TSA 53978

92894 NANTERRE CEDEX 9

762800000014 GAEC DE FERRIERES 11206000815001119304738

552076000487 99230000000000528250860713682108 557250

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
LABOUYSSOUNADE SERIGNAC	3 172 m³	465829	020 mm	04/09/2024 18037	10/09/2025 21209	
	128 m³	465829	020 mm	10/09/2025 21209	29/10/2025 21337	Relevé par client
TOTAL CONSOMMATION	3 300 m³					

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					4 328,79		4 566,87
Abonnement					203,79		215,00
Part Syndicale	01-07-25 / 29-10-25				115,98	5,50	
Part SAUR	01-07-25 / 29-10-25				87,81	5,50	
Consommation					4 125,00		4 351,87
Part syndicale	01-01-25 / 29-10-25		3 300	0,6074	2 004,42	5,50	
Part SAUR	01-01-25 / 29-10-25		3 300	0,6426	2 120,58	5,50	
► Organismes publics					1 782,00		1 880,02
Consommation					1 782,00		1 880,02
Consommation eau potable (agence de l'eau)	01-01-25 / 29-10-25		3 300	0,3200	1 056,00	5,50	
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	01-01-25 / 29-10-25		3 300	0,0700	231,00	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	01-01-25 / 29-10-25		3 300	0,1500	495,00	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,89 € / m3 soit 0,00189 € / litre					HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 336,10 €	Total facture TTC : 6 446,89 €
					HT soumis à TVA : 6 110,79 €	TVA sur les débits : 336,10 €	

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.	Part SAUR Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements	Part Organismes publics Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.	Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr
--	---	---	---

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

- Moyens de règlement
- Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement
- ✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.
- ✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr
- ✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.